



Mairie d'Erquy

CONSEIL MUNICIPALSéance du 12 février 2024

Le douze février deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane LECOMTE, Maire.

Présents : Mesdames Christine Ghazali, Aline Vandewalle, Valérie Bérenger.

Messieurs Stéphane Lecomte, Dominique Brachet, Julien Énard, Patrick Duhin, Sylvain Collin, Philippe Henry, Ali Barreddine, Guillaume Druon.

Absentes excusées : Mesdames Céline Girard, Hélène Henry et Sabine Garnet.

Pouvoirs : Madame Céline Girard donne pouvoir à Madame Valérie Bérenger.
Madame Hélène Henry donne pouvoir à Monsieur Philippe Henry.
Madame Sabine Garnet donne pouvoir à Monsieur Guillaume Druon.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier compte-rendu du conseil municipal
3. Travaux « ruelle de l'Église »
4. Évolution « Fonds de concours »
5. Révision libre des attributions de compensation
6. Opération « Nettoyons notre village »
7. Questions diverses

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un ordre du jour supplémentaire :
« Mise aux normes de sécurité du sol « structure Aire de jeux » »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** l'ajout énoncé ci-dessus.

La séance est ouverte**N°1/12-02/2024 Désignation du secrétaire de séance**

Madame Valérie Bérenger a été désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

N°2/12-02/2024 Approbation du dernier Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du 15 novembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

N°2b/12-02/2024 Mise aux normes de sécurité du sol « structure Aire de jeux » (Point supplémentaire)

Concernant la rénovation de l'aire de jeux et la mise en place d'une nouvelle structure, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection et de sécurisation du sol répondant aux normes de sécurité actuelles des aires de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

Décide d'entreprendre des travaux de réfection et sécurisation du sol du nouveau jeux ;

Autorise Monsieur le Maire à solliciter les différents organismes pour l'octroi de subventions.

Coût des travaux selon de devis estimé à **12 650 € HT**.

N°3/12-02/2024 Travaux « ruelle de l'Église »

Pour rappel, cette année la SICAE-OISE va procéder au renouvellement et à l'enfouissement du réseau basse tension de la « ruelle de l'église ».

Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de profiter de ces travaux pour enfouir l'éclairage public et les réseaux « télécom ».

Monsieur Le Maire propose également de profiter de ces travaux pour éventuellement séparer l'alimentation électrique de la salle communale de celle de l'église. Il précise, qu'à ce sujet, il a rencontré le Chef de division Etudes Générales de la SICAE et qu'il est dans l'attente d'un devis.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'entreprendre les travaux d'enfouissement de l'éclairage public et des réseaux télécom « ruelle de l'église » :

DÉCIDE d'entreprendre des travaux de rénovation de l'éclairage public « ruelle de l'église ;

Coût total des travaux : **36 248,60 € TTC**

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les démarches afférentes à ces travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les différents organismes pour l'octroi des subventions ;

DIT que cette somme sera inscrite au budget 2024.

19h30 : Arrivée de Monsieur Sylvain Collin

N°4/12-02/2024 Évolution « Fonds de concours »

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal :

« En 2017, les élus de la Communauté de communes du Clermontois ont décidé de mettre en place le dispositif des fonds de concours. Ce dispositif avait pour but de mettre en œuvre une politique d'investissement structurante pour le territoire et d'aider les communes ayant une faible capacité d'autofinancement à investir sur le territoire. Neuf communes ont donc été retenues afin de bénéficier de ce dispositif dont Erquery. Au cours de l'exercice 2023, l'ensemble des élus de la commission fonds de concours ont constaté que cette

enveloppe annuelle n'était pas consommée dans son intégralité en raison d'une faible quantité de dossiers déposés au cours de la période 2017-2022. »

À la suite de ce constat, il est proposé aux communes bénéficiaires de ce dispositif de diminuer leurs attributions de compensation d'un montant de 137 500 €, en diminuant l'enveloppe des fonds de concours annuel d'autant et de répartir cette somme selon le nombre d'habitants de chacune des communes concernées.

Pour Erquery, l'attribution de compensation serait diminuée de 17 237.00 €

A l'unanimité, Le Conseil Municipal prend **ACTE** de cette évolution.

N°5/12-02/2024 Révision libre des attributions de compensation

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C point V 1°bis en vertu duquel la révision libre des attributions de compensation doit tenir compte du dernier rapport de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de la Commission Locales d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 30 janvier 2020,

Vu le projet de territoire et le pacte fiscal et financier approuvés par le Conseil communautaire de la communauté de communes du Clermontois en date du 23 mars 2023 et actualisé en date du 25 janvier 2024,

Vu l'article L5211-28-4 - III du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération N°2024_01_09 de la communauté de communes du Clermontois relative à la révision libre des attributions de compensation

Considérant qu'afin d'augmenter la capacité financière des communes pour qu'elles puissent investir davantage sur le territoire, il a été proposé par l'EPCI de diminuer les attributions de compensation d'un montant de 137 500 €, en diminuant l'enveloppe des fonds de concours annuel d'autant et de répartir cette somme selon le nombre d'habitants de chacune des communes concernées,

Considérant que chaque commune intéressée doit délibérer à la majorité simple sur le montant des attributions de compensation proposé par l'EPCI la concernant,

Considérant que cette question a été présentée à la commission fonds de concours du 14 novembre 2023 et de la conférence des maires du 21 novembre 2023,

Considérant qu'un pacte financier et fiscal a été conclu le 23 mars 2023, permettant de réduire les disparités de charges et de recettes entre les communes membres,

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

Approuve la révision libre de l'attribution de compensation à verser à l'EPCI pour la somme de **23 919.12 €**.

N°6/12-02/2023 Nettoyons notre village

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser en collaboration avec l'école d'Erquery une opération « Nettoyons notre village ».

Cette manifestation ouverte à toutes et tous est prévue le **samedi 13 avril 2024**.

Il informe qu'une réunion de préparation sera prochainement organisée avec l'école et invite les élus qui le souhaitent à y participer.

Le Conseil municipal approuve, **à l'unanimité**, l'organisation d'une opération « Nettoyons notre village ».

Informations diverses

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le planning des principaux rendez-vous des trois prochains mois et informe que Lionel Ollivier, Président de la Communauté de Communes du Pays du Clermontois, ainsi que les directeurs des services seront en visite dans la commune pour un moment d'échange le jeudi 22 février de 10h30 à 12h00.

Questions diverses

Monsieur Sylvain Collin :

- S'interroge sur l'origine de l'incendie du tas de fumier du Haras de Villers. Il se demande si celui-ci est volontaire ou pas. Il informe que les fumées peuvent poser soucis pour les habitations qui sont équipées d'une ventilation double flux.
- Se demande si les véhicules stockés par « France Enchères » pour la société « CARECO » sont dépollués avant stockage. Si cela n'est pas le cas, il s'interroge sur les moyens mis en place par « France Enchères » pour la dépollution du site.
- Se demande pourquoi il y a moins de passages pour le ramassage des déchets ménagers alors que son tarif augmente.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas moins de services. Il précise que pour ne pas répercuter le coût du service supplémentaire lié La loi n° 2020-105 qui impose que chaque habitant dispose d'une solution de tri de ces biodéchets, le service environnement de la Communauté de Communes a dû optimiser la collecte des OM. En 12 ans, la quantité d'ordures ménagères résiduelles a été réduite de moitié sur notre territoire. De nombreux bacs ne sont plus sortis chaque semaine et sont rarement pleins. Il précise que ce phénomène va s'accroître avec l'obligation du tri à la source des biodéchets.

Fin de séance à 20h30

La Secrétaire de séance

Le Maire